TERRES D'ARMOR HABITAT
Direction du Patrimoine
Service Logement

**MARCHÉ PUBLIC**
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Callac - Résidence Saint-Anne - Réhabilitation de 22 logements
# LOT 5 - Plomberie

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | 2026-0072-MCL-1 |
| Date limite de remise des plis | ***10/12/2026*** à ***12:00*** |
| Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte<br>(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) |

# SOMMAIRE


1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT ..... 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE ..... 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS ..... 5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION ..... 9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ..... 10


## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

**TERRES D'ARMOR HABITAT**
Direction du Patrimoine - Service Logement
Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général
Adresse :
6, rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Téléphone : 02.96.62.20.90
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh
Site internet : https://terresdarmorhabitat.bzh/

La personne en charge du dossier est : Service Achats Publics

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Callac - Résidence Saint-Anne - Réhabilitation de 22 logements**

*Callac - Résidence Saint-Anne - Réhabilitation de 22 logements*

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| IA27-7 | Réhabilitation (travaux de construction) |

- **Eléments clé du contrat :**

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Callac - Résidence Saint-Anne - Réhabilitation de 22 logements |
| Acheteur | TERRES D'ARMOR HABITAT |
| Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
| Structure | 7 lots |
| Lieu d'exécution | Résidence Saint- Anne - 22160 Callac |
| Délai | 9 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible |
| Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental |
| Pénalités de retard | 100 € par jour de retard |
| Forme des prix | Révisables (formule)<br>Prix forfaitaires |
| Avance | Prévue (taux 5 %) |
| Délai de paiement | 30 jours |

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 7 lots, la présente consultation concerne le lot 5 :

| Type | Objet |
|---|---|
| Lot | Lot n°1 - Désamiantage<br>(CPV 45262660-5 : Travaux de désamiantage) |
| Lot | Lot n°2 - Façades<br>(CPV 45443000-4 : Travaux de façade) |
| Lot | Lot n°3 - Couverture<br>(CPV 45261210-9 : Travaux de couverture) |
| Lot | Lot n°4 - Menuiseries<br>(CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie) |
| Lot | Lot n°5 - Plomberie<br>(CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie) |
| Lot | Lot n°6 - Electricité - Ventilation<br>(CPV 45311100-1 : Travaux de câblage électrique) |
| Lot | Lot n°7 – Isolation<br>(CPV 45320000-6 : Travaux d'isolation) |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* - consultation initiale :**

| | |
|---|---|
| Publication de la consultation | octobre 2026 |
| Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | octobre 2026 |
| Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | novembre 2026 |
| Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | novembre 2026 |
| Classement des offres et attribution du contrat | décembre 2026 |
| Information des candidats non retenus | décembre 2026 |
| Signature et notification du contrat | janvier 2027 |
| Démarrage des prestations | avril 2027 |

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Le marché comporte une clause sociale, à ce titre, les candidats doivent prendre connaissance des documents relatifs aux heures d'insertion.

Le nombre d'heures de travail à réaliser par du personnel en situation d'insertion est fixé à :

| Elément du contrat | Nombre d'heures d'insertion |
|---|---|
| Callac - Résidence Saint-Anne - Réhabilitation de 22 logements | **245 heures** |
| Lot n°2 - Façades | **140 heures** |
| Lot n°4 - Menuiseries | **70 heures** |
| Lot n°6 - Electricité - Ventilation | **35 heures** |

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe relative aux heures d'insertion
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- L'attestation de visite
- Planning d'exécution
- Plans
- DPGF
- Cadre de mémoire technique

Le DCE ne comporte pas d'Acte d'engagement, ce document est uniquement communiqué au candidat retenu en phase d'attribution.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Personne à contacter :
Serge LANOË - Responsables d'Affaires - Direction du patrimoine – pôle logements
02 96 62 20 90 – 06 83 61 87 35 - s.lanoe@terresdarmorhabitat.bzh

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

L'absence de visite rend l'offre du candidat irrégulière c'est-à-dire qu'elle ne sera pas analysée.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

# 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **variantes de type prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont exigées par l'acheteur dans les conditions suivantes :

| PSE |
|---|
| Lot 3 - PSE 1 - Volets roulants sur fenêtres de toit<br>*(Lot(s) 3)* |
| Lot 3 - PSE 2 - Remplacement des fenêtres de toit de désenfumage (Bât B et D)<br>*(Lot(s) 3)* |
| Lot 4 - PSE 1 - Remplacement de la fenêtre de désenfumage du Bât C<br>*(Lot(s) 4)* |
| Lot 4 - PSE 2 - Remplacement des portes palières des logements<br>*(Lot(s) 4)* |

Une **variante de type solution alternative** est exigée par l'acheteur dans les conditions suivantes :

| Solution alternative |
|---|
| Variante - ITE fibre de bois avec retour de tableaux et appuis<br>*(Lot(s) 2)* |

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| **Situation juridique** | |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants en PDF* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement en PDF* |
| **Capacité technique et professionnelle : minima exigés** | |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Références Travaux | *Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution ainsi que les noms et coordonnées du Maître d'ouvrage)* |
| Qualification amiante – pour les lots lots 1,4 et 5 | *Lot 1 :* |

| Document | Descriptif |
|---|---|
| | *La copie des attestations de compétence en formation amiante sous-section 3 des personnels de l'entreprise avec le programme de la formation suivie (formation préalable, de premier recyclage ou de recyclage des personnels d'encadrement technique, d'encadrement de chantier et opérateurs de chantier*<br>*Lot 4 :*<br>*La copie des attestations de compétence en formation amiante sous-section 4 des personnels de l'entreprise avec le programme de la formation suivie (formation préalable, de premier recyclage ou de recyclage des personnels d'encadrement technique, d'encadrement de chantier et opérateurs de chantier*<br>*Lot 5 :*<br>*La copie des attestations de compétence en formation amiante sous-section 3 et sous-section 4 des personnels de l'entreprise avec le programme de la formation suivie (formation préalable, de premier recyclage ou de recyclage des personnels d'encadrement technique, d'encadrement de chantier et opérateurs de chantier* |
| Pour le Lot 01 : | *Qualification QUALIBAT 1552 ou équivalent – Traitement de l'amiante* |
| Pour le Lot 02 | *Qualification QUALIBAT 7132 ou équivalent – Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmée)*<br>*Qualification QUALIBAT 2183 ou équivalent – Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine* |
| Pour le Lot 03 | *Qualification QUALIBAT 3132 ou équivalent – Ardoises (technicité confirmée)*<br>*Qualification QUALIBAT 3143 ou équivalent – Fenêtres de toit en pente* |
| Pour le Lot 04 | *Qualification QUALIBAT 3511 ou équivalent – Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire*<br>*Qualification QUALIBAT 8711 ou équivalent – Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments* |
| Pour le Lot 05 | *Qualification QUALIBAT 5111 ou équivalent – Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²* |
| Pour le Lot 06 | *Qualification QUALIBAT 5311 ou équivalent – Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²* |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| DPGF | Décomposition du prix global et forfaitaire au **format excel obligatoirement**. Le candidat doit faire apparaitre les taux de TVA correspondant (5.5 %, 10% ou 20%). |
| Devis | Devis détaillé en complément de la DPGF |
| Mémoire technique | Sur la base du cadre de mémoire technique joint au DCE, ou équivalent, il doit comporter tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'offre du candidat et permettant son analyse, conformément aux critères de jugement indiqués à l'article 4 ci-après dans la limite – hors pages de garde – de **4 pages rectos**.<br><br>Les pages au-delà ne sont pas analysées. |
| Variante | *Pour chaque variante, le candidat ajoute les documents de l'offre de base modifiés par la variante, ainsi que les documents qui permettent de comprendre la variante et les adaptations à apporter aux pièces constitutives du contrat* |
| Attestation de visite | Le quitus de visite complété et signé par le représentant de TAH à l’issue de la visite obligatoire. |

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT
Service Achats Publics Responsables
6 rue des Lys
22440 PLOUFRAGAN
Contact : Mégalis Bretagne
Courriel : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

**La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.**

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

**En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**. A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

# 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Descriptif |
|---|
| Capacités financières |
| Capacités professionnelles |
| Capacités techniques |

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Prix (70 %) | Méthode de notation :<br>Note maximale x (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre analysée) |
| 2. Valeur technique (25 %) | Valeur technique |
| - Méthodologie d'intervention pour assurer la réalisation des travaux (20 pts) | Le candidat détaillera ses moyens humains et matériels, sa méthodologie d'intervention en site occupé, les mesures spécifiques relatives à la sécurité, le choix et la qualité des matériaux proposés dans son offre. |
| - Organisation et gestion du SAV (5 pts) | Le candidat indiquera quelle organisation il entend mettre en place pour gérer le SAV |
| 3. Démarche de développement durable (5 %) | Présentation de la méthodologie relative à la gestion des déchets. |

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation. |

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel, auditions, etc.). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | Acte d'engagement signé |
| Attestation d'assurance | Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 12 mois) |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (Pro BTP, CI BTP, CNETP, MSA…), de moins de 6 mois |
| Extrait KBIS | A remplacer par le n° unique d'indentification de l'entreprise délivré par l'INSEE. |
| Pouvoir de signature | Preuve de la capacité du signataire à engager l'entreprise (délégation de signature...) |
| RIB | RIB |

# 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marches.megalis.bretagne.bzh**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :** L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021